

Zimbra**dut@pordic.fr**

Enquête publique PLU

De : porrot.erwann

> mar., 04 déc. 2018 21:16

Objet : Enquête publique PLU**À :** enquetepublique plu
<enquetepublique.plu@pordic.fr>**Répondre à :** porrot.erwann

Monsieur Le Commissaire enquêteur,

Je suis passé samedi dernier pour consulter le dossier de révision de PLU et j'ai une demande concernant le règlement de la zone UB (dans laquelle se trouve notre habitation habitée par 4 personnes), par rapport au stationnement des véhicules.

Nous vivons depuis environ 1 an, et de manière régulière, (en fait depuis la construction de nouvelles habitations en face de chez nous) des situations fort désagréables. Des groupes de véhicules s'amassent devant chez nous de manière anarchique. Il m'est arrivé de ne même pas pouvoir stationner mon véhicule en rentrant, ou de ne pas pouvoir sortir notre voiture de sa place de stationnement privée. Certaines voitures bloquaient même l'entrée vers la maison (en cas d'urgence médicale, comment faire?).

Etant donné que nous habitons dans une petite impasse nous n'avons pas d'autre choix, dans ces situations, que d'aller se garer en dehors, ce qui crée une situation angoissante voire dangereuse (marcher en pleine nuit sans éclairage extérieur n'est pas très sécurisant!).

En essayant d'intervenir ou de trouver une conciliation auprès des voisins d'en face nous n'avons reçu comme seule réponse que des insultes et des agressions.

Un élu est passé mais aucune suite n'a été donnée. Le règlement du PLU représente donc un bon arbitrage pour nous.

La phrase inscrite dans le projet de règlement "le stationnement de véhicules correspondant aux besoins des constructions ou installations devra être assurée en dehors des voies publiques", n'est pas assez précise pour éviter les situations d'abus. C'est pourquoi, au paragraphe 2.4, rubrique Stationnement, je propose de rajouter une phrase type:

"il n'est pas autorisé de stationner des véhicules liés à une habitation en particulier, sur des emplacements associés à des habitations voisines, afin de préserver la commodité du voisinage, la santé, la sécurité, la salubrité publique".

En espérant que cela se traduise dans le prochain règlement de la zone UB

Notre volonté est uniquement de vivre paisiblement et en bon voisinage.

Veillez recevoir, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes plus respectueuses considérations.

Erwann PORROT

76 bis rue de la Toise

22590 PORDIC
